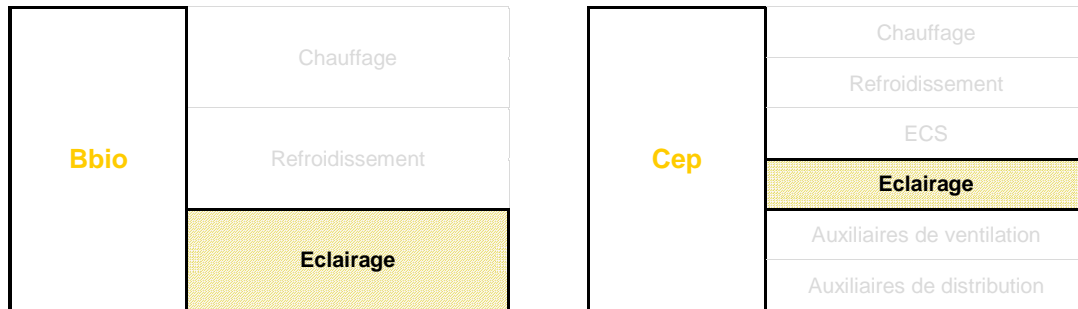


# Saisie de l'accessibilité à la lumière naturelle des locaux

## SOURCE D'ERREUR

Saisie de l'accessibilité à la lumière naturelle en non résidentiel erronée.

## POSTES DE BESOIN / CONSOMMATION IMPACTES



## METHODOLOGIE DE RESOLUTION

La méthode Th-BCE 2012 définit 3 types d'accès à l'éclairage naturel :

### 1 Accès effectif

Les locaux ayant un accès effectif à l'éclairage naturel sont constitués :

DES GROUPES MUNIS DE BAIES et dont la profondeur est  $\leq 2,5 \cdot (h_{Li} - h_{Ta})$  [m] avec :

- ◆  $h_{Li}$  hauteur du linteau par rapport au sol [m]
- ◆  $h_{Ta}$  hauteur du plan de travail (plan de référence) par rapport au sol [m].

DES GROUPES MUNIS DE BAIES ET DONT LA PROFONDEUR EST PLUS IMPORTANTE, des parties des groupes situées à une distance d'une baie  $< 2,5 \cdot (h_{Li} - h_{Ta})$ , sous réserve que les luminaires éclairant ces parties soient commandés de façon indépendante,

DES PARTIES DU GROUPE MUNIES DE PARTIES VITREES uniformément réparties en toiture (éclairage zénithal, sheds, lanternes). On appelle profondeur, la distance, perpendiculaire au centre de la paroi vitrée, entre celle-ci et une autre paroi du local.

### 2 Accès réduit

Les locaux ayant un accès réduit à l'éclairage naturel sont constitués :

POUR LES GROUPES MUNIS DE BAIES et dont la profondeur est  $> 2,5 \cdot (h_{Li} - h_{Ta})$  [m]

- ◆ Des parties des groupes situées à une distance d'une baie  $> 2,5 \cdot (h_{Li} - h_{Ta})$ ,
- ◆ Des parties des groupes situées à une distance d'une baie  $< 2,5 \cdot (h_{Li} - h_{Ta})$ , sous réserve que les luminaires éclairant ces parties soient commandés par un dispositif commun à toutes les parties du local,

### 3 Accès impossible

L'accès à l'éclairage naturel est impossible pour les locaux sans baies.

## EXEMPLE 1

**Soit un local rectangulaire de caractéristiques suivantes :**

Profondeur : 5 m

Hauteur du linteau des baies  $h_{Li} = 2$  m

Hauteur du plan de travail  $h_{Ta} = 0,8$  m

4 rampes d'éclairage parallèles à la façade avec gestion de l'extinction/allumage des luminaires différenciée toutes les 2 rampes d'éclairage

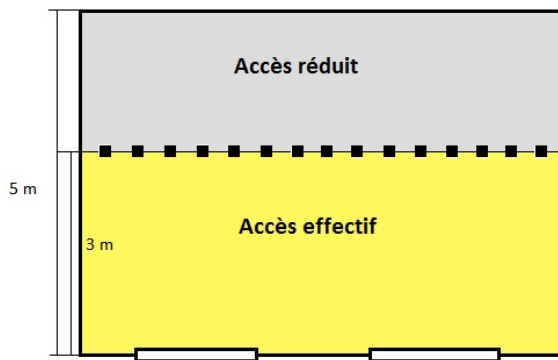
Quels sont les différents types d'accès à l'éclairage de ce local et dans quelles proportions ?

→  $2,5 \cdot (h_{Li} - h_{Ta}) = 2,5 \cdot (2 - 0,8) = 3$  m

→ L'accès à l'éclairage naturel est donc de type réduit au-delà de 3 m de profondeur du local.

→ La gestion de l'éclairage de la partie du local au-delà de 3 m est indépendante de celle se trouvant à moins de 3 m des baies (gestion séparée toutes les 2 rampes d'éclairage).

→ Ainsi, l'accès à l'éclairage naturel de la partie du local se trouvant à moins de 3 m des baies est de type effectif.



Enfin, le local a un accès à l'éclairage naturel :

Effectif sur 60% de sa surface (3/5 m de profondeur)

Réduit sur 40% de sa surface (au-delà des 3 m de profondeur)

## EXEMPLE 2

**Soit un local rectangulaire de caractéristiques suivantes :**

Profondeur : 5 m

Hauteur du linteau des baies  $h_{Li} = 2$  m

Hauteur du plan de travail  $h_{Ta} = 0,8$  m

4 rampes d'éclairage parallèles à la façade avec gestion de l'extinction/allumage commune

Quels sont les différents types d'accès à l'éclairage de ce local et dans quelles proportions ?

---

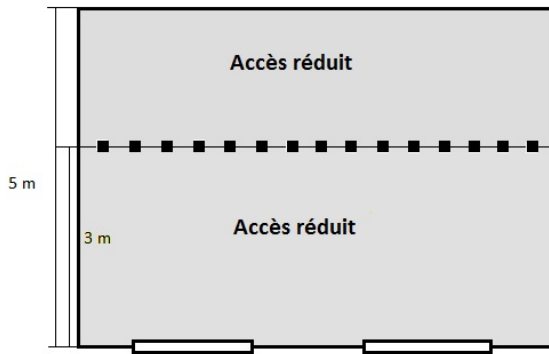
→  $2,5 \cdot (h_{Li} - h_{Ta}) = 2,5 \cdot (2 - 0,8) = 3$  m

→ L'accès à l'éclairage naturel est donc de type réduit au-delà de 3 m de profondeur du local.

→ La gestion de l'éclairage de la partie du local au-delà de 3 m est commune à celle se trouvant à moins de 3 m des baies.

→ Ainsi, l'accès à l'éclairage naturel de la partie du local se trouvant à moins de 3 m des baies est de type réduit également.

---



Enfinement, l'ensemble du local a un accès à l'éclairage réduit :

**POUR ALLER PLUS LOIN**

Se reporter au §9.1.3.6.1 des règles Th-BCE